

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.405.2007.TREATIES-2 (Notification Dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE CONDITIONS UNIFORMES
APPLICABLES AU CONTRÔLE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DES VÉHICULES
À ROUES ET LA RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES CONTRÔLES

VIENNE, 13 NOVEMBRE 1997

ACCEPTATION DES AMENDEMENTS¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.806.2006.TREATIES-1 du 4 octobre 2006 concernant les amendements proposés par le Royaume des Pays-Bas à l'accord susmentionné, communique :

Au 4 avril 2007, c'est-à-dire à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la communication du projet d'amendements par le dépositaire, les Parties contractantes n'ont pas formulé d'objection. En conséquence, les amendements sont réputés acceptés.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 10 de l'Accord, les amendements entreront en vigueur pour toutes les Parties contractantes trois mois après la date de l'acceptation, soit le 4 juillet 2007.

Le 17 avril 2007



¹ Voir notification dépositaire C.N.806.2006.TREATIES-1 du 4 octobre 2006
(Proposition d'amendements par le Royaume des Pays-Bas à l'Accord)

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : missions@un.int. Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur support papier. Les versions imprimées des notifications dépositaires sont à la disposition des missions permanentes dans la salle NL-300. De telles notifications sont aussi disponibles sur le site de la Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.